

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1093

présenté par
M. Richard, M. Vercamer et M. Tahuaitu

ARTICLE 14

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Simplifier les processus médico-administratifs de prise en charge imposés aux professionnels de santé et faciliter l'accompagnement des patients dans leurs démarches. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'appui des Agences Régionales de Santé aux professionnels ait notamment pour objectif d'alléger les contraintes médico-administratives.